

ANNEXE 3: TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans).

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Décompte final	
			Montant	Date approbation par la RW
Convention 2005	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013¹ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Aménagement traversée de Florenville 1.01	1.179.010,84 euros	28 mars 2012

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le/la Ministre de l'acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué² à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d'approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

¹ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

² Il s'agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

	Type	Montant annuel	
Bénéfices ³ = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁴	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Réfection de la voirie qui traverse Florenville
	Réfection des bermes centrales
	Réfection des trottoirs
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Mise en valeur du patrimoine communale
	Amélioration du cadre de vie et de la mobilité pour les usagers lents
	Meilleure accessibilité des commerces situés à proximité et favorise le maintien du dynamisme économique du centre-ville de Florenville

	Type de programme	Intitulé du projet	Décompte final
--	-------------------	--------------------	----------------

³ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁴ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,..)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de la convention	(biffer les mentions inutiles)		Montant	Date approbation par la RW
Convention – avenant 2013	PCDR classique PDR 2000-2006 Phasing out objectif 1 2000-2006 PwDR 2007-2013⁵ PwDR 2014-2020 : Mesure 7.4	Aménagement du chemin de liaison Florenville – Chassepierre . Réf 3.03	Décompte final des travaux : 313.876,83 euros tvac Décompte final des honoraires d’auteur de projet : 58.217,94 euros Subsides de 257.874,88 euros (DR)	10 août 2021

Etat du patrimoine :		
Le bien est-il toujours propriété communale ?	Oui	Non
Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous		
Date d’approbation ou de demande d’approbation par le/la Ministre de l’acte de vente		
Montant de la vente		
Modalités de réaffectation du montant de la vente		

Le bien est-il loué ?		Oui	Non
Si le patrimoine est loué⁶ à des tiers et fait donc l’objet d’une cession des droits immobiliers, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.			
Date d’approbation de la convention de location par le/la Ministre (article 3 de la convention)			
Recettes et charges			
Recettes générées par l’exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	

⁵ Programme wallon de développement rural 2007-2013 : uniquement les ateliers ruraux dans le cadre de la mesure 321 microentreprises

⁶ Il s’agit de location permanente du patrimoine de type logements, ateliers ruraux.

Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel	
	Type	Montant annuel	
Bénéfices ⁷ = recettes moins charges		Montant annuel	
Réaffectation des bénéfices			

Fonctionnement du projet et utilisation du bien ⁸	
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Volonté de créer un espace réservé aux vélos sur la voirie classique et de permettre de compléter un réseau de mobilité lente
	Une signalétique adaptée
Impact des activités (emploi, attractivité, inclusion sociale, promotion...)	Valorisation de la Mobilité lente
	Utilisation par des usagers lents et liens entre Florenville et Chassepierre

ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL ET DE SES GT

⁷ En cas de bénéfices, la commune s'engage à réaffecter ceux-ci vers d'autres projets ou actions du PCDR et établit une déclaration sur l'honneur en ce sens.

⁸ A titre d'exemple

Ateliers ruraux : type d'entreprise, impact sur la création d'emploi, ...

Maisons de village : nature et fréquence des manifestations et activités menées, participation, création de nouvelles associations, effet sur la dynamique de la population résidentielle de la commune, ...

Maison multiservices : nature des services mis à disposition et des activités, fréquentation, emplois créés

Espace publics de convivialité : lieu d'activités de manifestations, attractivité de la commune et création indirecte d'emploi/ de nouvelles activités (commerce,...)

M7.4 du PwDR 2014-2020 : Construction d'espaces multifonctionnels, modulables et polyvalents : l'occupation du bien, le fonctionnement du projet, les actions déployées, les résultats acquis, bâtiment non exploité à des fins commerciales, diversité des activités (3 activités /4 secteurs : socio récréatif, culturel, service, promotion des ressources locales) et l'état actualisé des indicateurs obligatoire et de suivi mentionnés au point 15.2 de l'AM d'octroi

Année de l'installation de la CLDR	Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur	Dernière date de la modification de composition de la CLDR ⁹	Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur ¹⁰
2016	2021	2021	2021
Date des réunions de CLDR et Groupes de Travail durant l'année écoulée ¹¹	25 janvier 2023	Nombre de présents	10
	28 juin 2023		9
	17 octobre 2023		5 membres CLDR
	08 novembre 2023		19
Réflexion sur l'opération de développement rural			
	25 janvier : CLDR RA 28 juin : CLDR Cercle Saint Gengoulf 17 octobre : GT présentation parc national 08 novembre 2023 : GT associations Programmation triennale : 2024 : zones de convivialité Martué & Lacuisine 2025 : Ferme Trinteler (Florenville) 2026 : Fondation Marci (Chassepierre)		
Propositions de projets à entreprendre			
Numéro fiche-projet	M.1.02 & M.1.03		
Intitulé du projet	Zone de baignade à Lacuisine & Zone de convivialité à Martué		
Priorité du projet	Lot 1		
Calendrier d'exécution	Demande en septembre 2024		

⁹ Merci de joindre en annexe la délibération du conseil communal approuvant la modification de la composition de la CLDR (si changement <50% pendant l'année écoulée). Dans le cas d'un changement de composition de plus de 50%, merci d'utiliser le formulaire 3 disponible sur le guichet des pouvoirs locaux.

¹⁰ Merci de joindre en annexe le ROI approuvé accompagné de la délibération du conseil communal (si changement pendant l'année écoulée).

¹¹ Merci de joindre en annexe les PV des réunions de la CLDR et GT. Si moins de 4 réunions ont été organisées sur l'année, merci de fournir une justification.